

VOITURES-PARIS MONCEAU

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 3.000.000 FRS

TÉLÉPHONE : 1 267-10-10

C. C. P. PARIS 7300-03

R. C. SEINE 80 B 11.014

114, RUE CARDINET, PARIS-17^e

Nom et adresse du représentant accrédité : VOITURES PARIS MONCEAU, 114, rue Cardinet - PARIS XVII^e.

Nom et adresse du constructeur : STANDARD TRIUMPH C^o LTD - COVENTRY - Angleterre.

Genre : Voiture Particulière

Marque : TRIUMPH

Type : KE

Poids total maximum autorisé en charge : 1 162 Kg.

Poids total roulant autorisé : 1 924 Kg.

Nombre de places assises y compris le conducteur : 2

I. — CONSTITUTION GÉNÉRALE DU VÉHICULE

Nombre d'essieux et de roues : Deux essieux et quatre roues.
Deux roues arrière motrices.

Dimensions des pneus : 155 X 13.

Carrosserie : grand tourisme à deux portes, panneaux en acier hermétique à la rouille - pare-brise enveloppant, lunette arrière chauffée, volets aérateurs pivotant à l'avant sur les portières.

Moteur : à l'avant de la cabine de conduite, position longitudinale.

II. — DIMENSIONS ET POIDS

Empattement extrême : 2,108 m.

Voie avant : 1,244 m.

Voie arrière : 1,244 m.

Largeur du véhicule hors tout : 1,488 m.

Longueur du véhicule hors tout : 3,789 m.

Hauteur : 1,195 m.

Porte-à-faux avant : 0,78 m.

Porte-à-faux arrière : 0,89 m.

Poids total à vide en ordre de marche : 921 Kg dont

sur essieu avant : 505 Kg,

sur essieu arrière : 416 Kg.

Poids total autorisé en charge : 1 162 Kg dont

sur essieu avant : 590 Kg,

sur essieu arrière : 581 Kg.

Poids total roulant autorisé (avec remorque de 750 Kg manie de freins) : 1 912 Kg.

III. — MOTEUR

Marque : TRIUMPH

Type : KE

Explosion : quatre temps.

Six cylindres en ligne.

Arbre à cames en tête et distribution à l'avant par chaîne et pignons.

Ordre d'allumage : 1 - 5 - 3 - 6 - 2 - 4.

Alésage : 74,7 mm.

Course : 76 mm.

Cylindrée : 1 998 cm³.

Taux de compression : 9,25 : 1.

Puissance administrative : 11 CV.

Carburant utilisé : essence.

Régime de rotation maximum du moteur : 5 300 tours/mn.

Puissance maximum au frein : 107 CV SAE à 5 300 tours/mn.

Couple maximum : 3 000 tours/mn.

Réservoir de carburant d'une capacité de 44,3 litres situé à l'arrière.

Echappement : à travers deux pots principaux cloisonnés du type si-encieux, le premier intermédiaire de 40,6 cm de longueur sur 7 cm de largeur et situé entre les roues avant, le deuxième, positionné latéralement à l'arrière de 61 cm de longueur sur 20 cm de largeur et terminé par deux tubulures de sortie longitudinales par où les gaz s'échappent dans l'atmosphère. L'ensemble est monté sur silentbloks et isolé de la caisse.

Le niveau sonore du bruit produit par le véhicule et mesuré dans les conditions prévues par l'arrêté ministériel du 25 octobre 1962 est de : 83 dba.

Alimentation du moteur par pompe mécanique type à diaphragme et deux carburateurs Stromberg 150 CD.

Allumage : par batterie 12 volts 56 ampères/heure située sous le capot moteur, masse négative, équipement électrique LUCAS et AC Delco.

Antiparasitage : par dispositif agréé sur le véhicule par l'O.R.T.F.

Distributeur : à avance automatique.

VP 11529

Lubrification : par pompe à filtre à cartouche interchangeable.

Refroidissement : par circulation d'eau avec pompe et thermostat.

Emplacement du radiateur : à l'avant du moteur.

Contenance du système : 6,2 litres.

Le moteur équipant le véhicule satisfait aux dispositions de l'arrêté ministériel du 28-7-1964 relatif aux émissions de gaz de carter ainsi qu'aux dispositions de l'arrêté ministériel du 31-3-1969 relatif à la teneur en monoxyde de carbone de gaz d'échappement émis au régime du ralenti.

IV. — TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Embrayage : monodisque à sec du type à diaphragme.

Diamètre du disque : 218 mm.

Boîte : à quatre vitesses avant synchronisées et une marche arrière.

Lever de changement de vitesses : au plancher.

La quatrième vitesse est une prise directe.

Overdrive en option : sur troisième et quatrième vitesses.

Rapport : 0,80 : 1 - Interrupteur d'overdrive placé sur le sommet du levier de vitesses.

Transmission : par arbre et pont à pignons coniques hypoides.

Les arbres de roues oscillants sont entraînés par l'intermédiaire de joints universels à roulements à aiguilles.

Rapport de pont : 3,27 : 1

Combinaison des vitesses de la boîte	Rapport	Couple conique	Démultiplication	Overdrive
1	2,65	3,27	8,66	
2	1,78	3,27	5,82	
3	1,25	3,27	4,11	3,28
4	1,00	3,27	3,27	2,62
M.A.	3,10	3,27	10,15	

— Avec des pneumatiques de 155 X 13 dont la circonférence de roulement sans charge est de : 1,760 m au régime de 1.000 tours/mn, la vitesse est de :

Combinaison des vitesses	Vitesses en Km/h
1	12,2 environ
2	18,2 environ
3	25,6 environ
4	32,2 environ
M.A.	10,00 environ

— Au régime maximum du moteur la vitesse maximum atteinte est d'environ : 175 Km/h.

— Compteur de vitesses avec totalisateurs général et journalier.

V. — SUSPENSION

— Roues avant indépendantes avec bras oscillants supérieurs et inférieurs. Ressorts hélicoïdaux contrôlés par amortisseurs télescopiques et barre antiroulis.

— Roues arrière indépendantes avec bras inférieurs oscillants renforcés, ressorts à lames transversales et amortisseurs télescopiques.

V. — DIRECTION

Type : à crémaillère et pignon. Volant à trois branches de 381 mm de diamètre et à moyeu rembourré. Colonne télescopique rétractable en cas de choc et munie d'un antivol. Diamètre de braquage : 7,7 m

— Transmission : aux roues par biellettes et rotules.

VII. - FREINAGE

- Frein à pied hydraulique sur les quatre roues.
- Frein à main mécanique sur les roues arrière.
- Freins à disques à l'avant, quatre patins.
- Freins à tambour à l'arrière, à deux garnitures fixées sur les moyeux.
- Diamètre des disques : 246 mm.
- Diamètre des tambours : 203 mm.
- Surface des patins avant : 143 cm².
- Surface des garnitures arrière : 245 cm².
- Surface totale des garnitures avant et arrière : 388 cm².
- Surface totale de freinage : 1.676 cm² - Avant : 1.270 cm² ; arrière : 406 cm².
- Les freins sur les quatre roues sont commandés hydrauliquement à l'avant et à l'arrière par une pédale en relation directe avec un maître-cylindre alimenté par un réservoir spécial à niveau visible monté en tandem. Le liquide est envoyé avec une pression égale sur les quatre roues et dans les cylindres récepteurs par l'intermédiaire de tubes et flexibles.
- Diamètre du maître-cylindre : 17,8 mm.
- Diamètre de chacun des deux cylindres récepteurs arrière : 17,8 mm.
- Diamètre de chacun des quatre cylindres récepteurs avant : 54 mm.
- Réservoir situé dans le compartiment moteur à gauche en tandem avec le maître-cylindre, niveau facilement contrôlable.
- Décélération observée au cours des essais de réception en palier.
- Frein à pied : 7,5 m/s².
- Frein à main : 3 m/s².

VIII. - CARROSSERIE

- Coupé deux portes, deux places assises, carrosserie en tôle d'acier.
- Dimensions extérieures :**
 - Largeur : 1,488 m.
 - Longueur : 3,789 m.
 - Hauteur : 1,195 m.
 - Hauteur du sol au pare-choc avant : 0,52 m.
 - Hauteur du sol au pare-choc arrière : 0,35 m.
 - Hauteur du sol à la caisse : 10,2 cm.
- Carrosserie en tôle d'acier.
- Deux portes s'ouvrant vers l'avant - fermetures par serrures à dispositifs de sûreté, poignées pour ouverture de l'extérieur.
- Système de verrouillage intérieur des portes combiné avec la poignée de fermeture intérieure - Volets aérateurs pivotant sur les portières à l'avant.
- Pare-brise en triplex - autres vitres en verre de sécurité.
- Glace chauffante à l'arrière du véhicule.
- Aménagement du véhicule :**
 - Les aménagements extérieurs et intérieurs du véhicule sont

conformes à l'arrêté ministériel du 19 décembre 1958.

- Les ancrages et les ceintures de sécurité sont conformes au cahier des charges en application de l'arrêté du 5 février 1969.
- Le véhicule est conforme au cahier des charges en application de l'arrêté du 5 février 1969 concernant la protection du conducteur contre le dispositif de conduite en cas de choc sous le numéro d'homologation international E 11 - 12 R. 0015.
- Le véhicule est conforme au cahier des charges en application de l'arrêté du 5 février 1969 concernant la résistance des serrures et charnières de portes sous le numéro d'homologation E 11 - 11 R. 0015.

IX. - ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- Deux projecteurs d'un type agréé réglables par deux vis groupant les feux de route et de croisement - Voyant de route au tableau de bord.
- Feux de position et indication de direction fixés dans un bloc combiné de chaque côté à l'avant du véhicule et situés sous les phares.
- Eclairage de plaque de police situé au-dessous de celle-ci et non visible directement.
- Feux stop incorporés dans les feux rouges.
- Indicateurs de direction type clignotant sur les ailes arrière.
- Dispositifs réfléchissants incorporés sur les feux rouges arrière.
- Deux feux de recul oranges à l'arrière.
- Tous ces dispositifs satisfont aux prescriptions de l'arrêté du 16 juillet 1954 modifié, et sont situés aux emplacements réglementaires.

X. - DIVERS

Ce véhicule est muni des accessoires suivants :

- Avertisseurs d'un type agréé.
- Antivol conforme aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 5 février 1969.
- Deux essuie-glace et un lave-glace.
- Un rétroviseur intérieur et un rétroviseur extérieur.
- Plaque de Constructeur située sous le capot et fixée sur le montant gauche de la caisse.
- La plaque d'importateur est fixée également au même endroit au-dessus de la plaque du constructeur.
- Le type et le numéro de châssis sont frappés sur le longeron avant-droit, aisément lisibles lors de l'ouverture du capot moteur, et encadrés du poinçon du constructeur.
- Le numéro du moteur se trouve frappé sur le bloc à gauche, au niveau du 5^e cylindre.
- Le numérotage de la série du type commence au n° KE 0001 L ou LO.
- Le suffixe O indique la présence de l'overdrive.
- Les voitures dont le montage est effectué en Belgique ont leur numéro de série précédé du chiffre 1.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du représentant du constructeur, le 13 janvier 1971, que le véhicule N° KE 19 L, à moteur N° KE 78 HE, ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série TRIUMPH type KE, satisfait aux dispositions des articles R 54 à R 62, R 69 à R 97 et R 104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

A Paris, le 8 février 1971

L'Ingénieur des T.P.E. (Mines)
(Signé : HAZOTTE)

Vu

Paris, le 8 février 1971

L'Ingénieur des Mines
(Signé : GAUVIN)

Vu et approuvé :

Enregistré sous le n° AU 765 70

A Paris, le 8 février 1971

L'Ingénieur en Chef des Mines
(Signé : PROUST)

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés : VOITURES PARIS MONCEAU 114, rue Cardinet, PARIS-16^e, Importateur, certifions que le véhicule (2 ou 4 temps) - 4 temps

- 1 - Genre : Voiture particulière.
- 2 - Marque : TRIUMPH.
- 3 - Type : KE.
- 4 - N° dans la série du type :
- 5 - Type : ES.
- 6 - Cylindrée (en cm³) : 1.998 cm³.

est entièrement conforme au type décrit plus haut.

7 - Puissance administrative : 11 CV.

8 - Carrosserie : CI 2 P.

9 - Nombre de places assises : 2.

10 - Poids à vide : 921 Kg.

11 - Poids total maximum autorisé en charge : 1.162 Kg.

12 - Poids total roulant autorisé : 1.912 Kg.

PARIS, le

Nous soussignés : VOITURES PARIS MONCEAU 114, rue Cardinet, PARIS-17^e, Importateur, attestons que le véhicule dont les caractéristiques et le numéro dans la série du type figurent au certificat de conformité ci-dessus (ci-contre ou ci-après) a été réglementairement mis à la consommation dans les conditions fixées par les lois et règlements douaniers. Dispense de visa accordée par décision n° 61 en date du 6 Mars 1968 du Directeur Général des Douanes et Droits Indirects.

Fait à

Le